se rasseoie. On en comprendra la raison dans ralement d'accord que nous devons améliorer un moment. Hier, mon collègue, le député de notre système de communications au Canada. Selkirk (M. Schreyer), a proposé un amende- Ceci est un aspect intéressant du débat. Il ne ment à la motion portant deuxième lecture du projet de loi. Monsieur l'Orateur a éprouvé des doutes quant à la forme de l'amendement. Depuis lors, mon collègue et moi, ainsi qu'un ou deux autres députés, avons relu et rédigé à nouveau l'amendement que le député de Selkirk serait prêt à présenter pour remplacer celui d'hier. Mon rappel au Règlement se présente sous une forme interrogative. La présidence acceptera-t-elle que le député de Selkirk présente un amendement de remplacement? Sinon, le député de Broadview (M. Gilbert) pourra proposer l'amendement. Voilà pourquoi j'ai invoqué le Règlement avant que le député se rasseoie.

M. l'Orateur suppléant: Comme le député de Selkirk a déjà pris la parole et qu'il ne peut la reprendre, il pourrait être autorisé, avec le consentement unanime de la Chambre, à proposer un contre-amendement. A défaut de ce consentement, le député de Broadview pourrait proposer l'amendement. Si la première proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre est celle à laquelle on se rallie, je demanderai maintenant à la Chambre si elle consent à l'unanimité à ce que le député de Selkirk propose le contre-amendement?

Des voix: D'accord.

- M. l'Orateur suppléant: Je donnerai la parole au député de Selkirk lorsque le député de Broadview aura terminé ses remarques.
- M. Gilbert: Je les ai terminées, monsieur l'Orateur.
- M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, la présidence ayant exprimé certains doutes sur la question de savoir si l'amendement que j'ai proposé hier était déclaratoire d'un principe substantiellement différent de celui qui est mentionné dans le bill, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis):

Que le bill C-184 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois mais qu'il soit résolu, de l'avis de la Chambre, de modifier le principe de base du bill afin que la Télésat Canada proposée devienne entièrement une propriété publique sous forme de société de la Couronne et que la participation tant des gouvernements de toutes les provinces que du gouvernement du Canada soit assurée.

• (3.10 p.m.)

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, un des aspects intéressants du bill dont nous sommes saisis c'est que les porte-parole de tous les partis semblent géné-

semble pas qu'on s'oppose vivement à l'idée d'avoir un satellite pour les communications à l'échelon national. Les opinions diffèrent-et la sincérité des opinions n'est pas en cause-au sujet de la propriété de ce système canadien de communications par satellite. Hier on a exprimé des craintes au sujet du genre de société prévu par la mesure. Ces craintes ont encore été exprimées dans l'amendement que vient de proposer le porteparole du Nouveau parti démocratique.

Certainement le concept d'une triple participation est unique. Le ministre a déclaré hier que cet exemple de participation était peutêtre unique dans l'histoire du monde. Je veux parler de cette structure unique comprenant le gouvernement, le secteur des télécommunications et le grand public. A mon avis, cet ensemble ne doit pas causer d'inquiétudes. Certainement cette mesure devrait franchir l'étape de la deuxième lecture et être déférée au comité afin que des experts puissent apporter leur témoignage. S'il faut améliorer cette mesure, nous devrions avoir le courage de l'améliorer, de la modifier et de la renforcer.

Cela sera sans doute une initiative marquante de la part du gouvernement canadien, que de mettre en orbite un satellite de communication de ce genre. A mon sens, l'arrangement proposé accomplirait le fusionnement heureux de trois secteurs importants de notre société: les spécialistes, les chercheurs et les techniciens d'une des plus grandes industries de télécommunication du monde entier. Ne nous méprenons pas: les gens qui s'occupent de télécommunications au Canada sont pour la plupart des Canadiens instruits dans des universités canadiennes, des fils et des filles de Canadiens de tous les coins du pays. Nous ne parlons pas d'une force sinistre qui s'efforce de faire échec à la souveraineté du Canada. Les diplômés qui se dirigent en électronique au Canada viennent de l'Université de la Colombie-Britannique, de l'Université Memorial de Terre-Neuve et de l'Université de Toronto. Certains d'entre nous connaissent de ces personnes très douées. Cette mesure réunirait les ressources que représentent de telles personnes, ainsi que celles du gouvernement, qui ne sont pas négligeables. Du même coup, nous permettrions à un grand secteur du public de participer à ce qui sera une aventure marquante dans l'histoire de notre pays. Le ministre devrait être félicité d'avoir travaillé avec acharnement pour que ces compétences techniques supérieures soient mises à la disposition du programme. Faisant moins, il aurait moins bien rempli son rôle de ministre de la Couronne.